

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1009>



Festival national « École en chœur »

- Actions et Projets - Autres -



Date de mise en ligne : samedi 7 décembre 2019

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Le « Festival École en chœur » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en lien avec la Mission laïque française (MLF).

Il s'inscrit dans le cadre du « Plan chorale » lancé le 11 décembre 2017 par les ministres chargés de l'Éducation nationale et de la Culture.

Décliné sur l'ensemble du territoire, le « Festival École en chœur » vise à favoriser et à développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire. Il doit également contribuer à faire connaître les projets menés par les jeunes avec leurs enseignants.

Les trois composantes du « Festival École en chœur » :

- des temps forts musicaux organisés au plan local (France et étranger) à un niveau dépassant celui de l'école ou de l'établissement scolaire : les équipes éducatives, en lien avec les partenaires souvent engagés à leurs côtés dans ces projets, notamment ceux relevant de la culture et/ou des collectivités territoriales, organisent conjointement des concerts au-delà de l'école ou de l'établissement scolaire, dans les territoires (communes, départements et régions), offrant ainsi une très large visibilité à ce festival ;
- un espace numérique national pour la valorisation des projets chorals en ligne : des enregistrements vidéo de ces concerts ou de leur préparation sont réalisés localement par les équipes éducatives ou leurs partenaires, puis mis en ligne sur un espace numérique « Tumblr » dédié à l'opération (<http://ecoleenchoeur.tumblr.com/>).
- un grand concert national organisé en fin d'année scolaire.

L- Modalités pratiques pour participer au « Festival École en chœur »

Qui peut participer ?

Toutes les chorales des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat, de la maternelle au lycée (LEGT et lycées professionnels), de France métropolitaine et d'outre-mer, et ceux relevant de la MLF, quels que soient leurs effectifs.

Quel répertoire ?

Les chorales scolaires choisissent librement leur programme musical parmi le répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain. Ce programme peut être interprété a capella ou accompagné par des instrumentistes. Il peut être mis en espace.

Comment participer ?

Les écoles et les établissements scolaires souhaitant participer à l'opération adressent par courrier électronique au DAAC ainsi qu'à l'IEN ou à l'IA-IPR éducation musicale et chant choral de la circonscription ou de l'académie dont ils relèvent, une vidéo d'un concert de l'année scolaire passée ou en cours, d'une répétition de qualité, d'un montage montrant l'évolution d'un projet jusqu'à sa restitution, d'un clip, etc.

Les écoles et les établissements relevant de la MLF adressent ces mêmes éléments à l'IEN de zone (cf. consignes propres aux écoles et aux établissements français de l'étranger).

La vidéo devra durer 3 minutes au minimum.

Un mémo technique précisant les modalités de participation ainsi qu'un kit de communication sont téléchargeables sur les pages dédiées à l'opération :

- <http://eduscol.education.fr/cid86055/festival-ecole-en-choeur.html>
- <http://www.education.gouv.fr/festival-ecole-en-choeur>

Un vade-mecum sur le chant choral à l'école, au collège et au lycée présente les enjeux et les objectifs des chorales scolaires ainsi que les principes de mise en oeuvre. Il a vocation à accompagner les équipes éducatives dans la construction de leurs projets, depuis le choix du répertoire jusqu'à l'organisation du concert.

II - Calendrier 2019-2020

- décembre 2019 : lancement de l'opération dans les territoires ;
- d'avril à juin 2020 : valorisation des vidéos des concerts des élèves sur l'espace numérique national et organisation de temps forts musicaux dans les territoires ;
- fin mai début juin 2020 : grand concert national à l'opéra royal de Versailles.

Pour toute question au sujet de l'opération, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ou à poser vos questions via l'adresse électronique : festival-ecole-en-choeur@education.gouv.fr